

Rivières, d'abord, et d'un vaste territoire semi-urbain qui l'environne.

A Trois-Rivières même, les salaires sont assez élevés parce que nous sommes parmi les plus gros producteurs de papier journal du monde, et l'on se base sur cette norme-là pour dire que la région ne doit pas être désignée.

Or, il arrive ceci: c'est que certaines industries pourraient s'établir à la périphérie de Trois-Rivières, disons, par exemple, Yamachiche, Pointe-du-Lac, Baie-Jolie, Saint-Étienne, enfin tout le tour, même à Sainte-Marthe-du-Cap, qui n'est pas dans ma circonscription, mais qui m'intéresse et qui intéresse mon collègue de Champlain (M. Matte), et l'on ne réussit pas à faire reconnaître ces régions-là comme régions désignées.

Si l'on réussissait, nous avons un certain nombre d'entreprises qui aimeraient s'établir dans ces endroits-là, cela absorberait une main-d'œuvre assez considérable et diminuerait le coût de l'assurance-chômage tout en aidant aussi les préposés à la main-d'œuvre à disposer d'un assez grand nombre de ceux qui vont requérir leurs services.

Je crois que l'on devrait—au lieu d'établir les normes en tenant compte de tout un comté—être prêt à subdiviser les comtés et à étudier les cas au mérite, et puis décider que même à la périphérie d'une ville qui est prospère, on puisse permettre à des industries de bénéficier de tous les avantages qu'apportent les régions désignées et venir s'établir au moins à quelques milles des limites. Je pense au cas particulier de Trois-Rivières qui en souffre considérablement aujourd'hui, parce que les industries qui normalement viendraient s'établir chez nous s'en vont très loin de chez nous.

Je crois que sans être une région sous-développée pour le moment nous souffrons quand même d'une vague de chômage qui est insupportable.

Monsieur le président, on a parlé tantôt de faire ou d'obliger cette commission à faire rapport au gouvernement, au Parlement. Eh bien, je trouve qu'on ne devrait pas non plus multiplier les tâches pour ce Parlement, qui est déjà assis ici neuf, dix mois par année, et de la façon dont vont les choses, quelquefois onze mois, et bientôt ce sera douze mois par année. Je trouve satisfaisant que cette commission fasse rapport à l'honorable ministre, et il est bien sûr que nous recevrons le rapport comme nous recevrons ceux de toutes les autres commissions. Nous aurons, bien sûr, l'occasion de présenter des critiques chaque fois que nous étudierons le budget des dépenses de ce ministère. Alors, je trouve qu'il ne serait pas pratique et que cela donnerait plutôt l'occasion de jouer encore de la politique partisane que de reprendre les débats chaque an-

née sur les opérations internes d'une commission comme celle de la commission de la main-d'œuvre.

Je répète, en conclusion, monsieur le président, que les remarques que j'ai faites je les ai faites de la façon la plus constructive possible et que, dans l'ensemble, je trouve que l'établissement de cette commission est une chose excellente qui même avant d'exister rendait déjà service par les bureaux qui avaient été institués. Nous verrons mieux dans un an ce qu'elle aura produit, nous aurons peut-être l'occasion de l'améliorer encore, mais pour le moment je félicite l'honorable ministre qui a présidé à l'élaboration de cette législation dans laquelle on sent, justement, que l'expérience de ses nombreuses années au sein des organismes ouvriers l'ont bien servi afin que la législation soit réaliste.

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je ne ferai que quelques remarques relativement au bill C-150. D'abord, je dois dire que, dans les circonstances actuelles, je suis en faveur du bill qui crée le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration ainsi que les commissions s'y rattachant, les commissions consultatives, et enfin les comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre. D'ailleurs, ces comités existaient. Ce n'est qu'une répétition, je crois, des comités qui existaient et qu'on appelait les comités de placement dont on a changé le nom par «le comité de la main-d'œuvre». Or, dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons nous opposer au principe du bill.

C'est entendu que si nous n'avions pas affaire à un gouvernement centralisateur qui accapare et qui a accaparé tous les pouvoirs des provinces, les pouvoirs de taxation, eh bien, nous dirions: l'éducation, c'est du domaine des provinces et laissons-la aux provinces! Mais comme le gouvernement fédéral prend la grosse bouchée des taxes dans les provinces, il faut absolument un truc pour retourner aux provinces quelques miettes de cette taxation.

Monsieur l'Orateur, le ministre nous a fait un exposé merveilleux de son bill, d'ailleurs, il en est capable, mais il n'a pas réussi à convaincre et à éblouir ceux qui savent aller au fond des choses. Je crois que si nous pouvons nous féliciter de ce bill, il nous porte à penser bien sérieusement à l'avenir de l'éducation dans les provinces.

• (5.10 p.m.)

On m'a toujours dit que c'est celui qui paie qui donne les ordres. Eh bien, en vertu de ce bill, les provinces auront leur mot à dire, en ce sens qu'elles loueront les classes et le gouvernement fédéral acquittera les frais de location, mais ce sera lui qui déterminera le processus, les matières à enseigner, en un mot, le gouvernement fédéral dit: Si vous